

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 7 octobre 2020
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 19
Absents : 3
Votants : 20 (19 + 1 pouvoir)
Réception en Préfecture le : 20 OCT, 2020
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération : 20 OCT, 2020

DELIBERATION N° 2020-14(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et le 15 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA (ayant reçu pouvoir de mme Brigitte REYNAUD), Alberta VALLÉE.
Messieurs Bruno ACCIAI (représentant mme Patricia GRANET-BRUNELLO), Serge CAREL, Claude FIAERT, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par monsieur Bruno ACCIAI), Brigitte REYNAUD (ayant donné pouvoir à madame Geneviève PRIMITERRA) ;
Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Objet : Election des trois vice-présidents et du membre du Bureau du Conseil d'administration du SDIS 04

Le président expose :

L'article L 1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que "le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.

Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers. **Un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale** ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge".

Conformément à l'article L 1424-30 du CGCT, il est précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, le président du Conseil d'administration est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions, par le premier vice-président et, en cas d'absence de celui-ci par un autre vice-président. En cas de vacance simultanée des sièges du président et des vice-présidents, le Conseil d'administration est convoqué en urgence par le doyen d'âge pour procéder à l'élection d'un nouveau bureau.

En application des dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les votes ont lieu à bulletin secret.

Le président POURCIN désigne Madame Nathalie PONCE-GASSIER et monsieur Jean-Michel TRON comme scrutateurs.

Se présente comme candidat en tant que 1^{er} vice-président :

- Monsieur Robert GAY

Au 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de membres votants : 20 (19 + 1 pouvoir)
- Nombre de suffrages exprimés :14
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Majorité absolue : 8

A obtenu au 1^{er} tour pour la fonction de 1^{er} vice-président :

- **Monsieur Robert GAY : 14 voix.**

Se présentent comme candidates en tant que 2^{ème} vice-présidente :

- Madame Geneviève PRIMITERRA,
- Madame Patricia PAUL

Au 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de membres votants : 20 (19 + 1 pouvoir)
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 11

A obtenu au 1^{er} tour pour la fonction de 2^{ème} vice-présidente :

- Madame Geneviève PRIMITERRA : 6 voix
- **Madame Patricia PAUL : 14 voix**

Se présente comme candidat en tant que 3^{ème} vice-président :

- Monsieur Maurice JAYET

Au 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de membres votants : 20
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Majorité absolue : 9

A obtenu au 1^{er} tour pour la fonction de 3^{ème} vice-président :

- **Monsieur Maurice JAYET : 17 voix.**

Se présente comme candidat en tant que membre supplémentaire du Bureau :

- Monsieur Serge SARDELLA

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de membres votants : 20
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 6



